

Une justice de classe, soutien à Gaël

Mercredi 18 décembre 2019, le tribunal a condamné à 3 mois avec sursis, 5 ans de mise à l'épreuve et une lourde amende Gaël Quirante, syndicaliste de Sud Postaux 92 accusé d'avoir prétendument bousculé une cadre et lui avoir brisé son téléphone. Il a été dans le même temps acquitté d'une seconde accusation de violence.

Rappelons le, Gaël fait l'objet d'un acharnement de la direction de La poste et a déjà dû subir un licenciement directement autorisé par Muriel Pénicaud contre l'avis de l'inspection du travail en 2018.

Les faits reprochés se seraient déroulés dans le cadre d'une grève qui a duré 18 mois contre les réorganisations internes de la Poste. Ce mouvement victorieux a permis de retarder des projets de réorganisations délétères pour les salarié-es et les usager-ères.

L'Union syndicale Solidaires dénonce cette énième répression anti-syndicale contre Gaël Quirante, et l'acharnement de la Poste et de la justice à son encontre.

L'Union syndicale dénonce la criminalisation de l'action syndicale qui se généralise ; les violences policières dans les manifestations et lors d'occupations, les arrestations de militant-es, journalistes, ou manifestant-es qui se multiplient, les licenciements et les dossiers à charge montés de toute pièce.

L'Union syndicale Solidaires est et sera aux côtés de Gaël Quirante et de tou-tes les camarades pour les défendre et les soutenir, et continuera de se battre contre toutes celles et ceux voulant entraver la liberté syndicale et la liberté de manifester et de faire grève.